

# INSCRIPTIONS 2022-2023

25 AVRIL - 10 JUIN 2022

Les inscriptions administratives, scolaires et périscolaires (restauration, garderie) sont **obligatoires** pour tous les enfants scolarisés dans une école préélémentaire ou élémentaire communale laxovienne.

Elles se font en deux temps, une inscription préalable en mairie puis une inscription à l'école de secteur de domiciliation (ou de dérogation).

## 1. Dans un premier temps :

- ⇒ en Mairie, au Service Education, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30,
- ⇒ au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les documents suivants sont nécessaires pour procéder aux inscriptions :

- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois) si vous ne l'avez pas déjà fourni,
- en cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant,
- numéro allocataire CAF, MSA... et notification de Quotient Familial (si vous êtes allocataire),
- nom et numéro de contrat de votre compagnie d'assurance en Responsabilité Civile.

Pour simplifier les démarches pour les familles, les inscriptions scolaires et périscolaires s'effectuent en une seule opération.

L'inscription, régulière ou occasionnelle, est validée dès que le Service Education est en possession de la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que des documents demandés sur cette même fiche.

Tous les enfants âgés de 3 ans ou plus à la rentrée de septembre de l'année scolaire concernée peuvent être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire.

**Les enfants d'école préélémentaire inscrits en Toute Petite Section (- 3 ans) ne pourront être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire durant l'année scolaire en cours.**

Tout enfant inscrit dès la Petite Section, pourra, quant à lui, en bénéficier.

## 2. Dans un second temps :

Les inscriptions scolaires se font dans les groupes scolaires du secteur de domiciliation (ou de dérogation).

Les directeurs d'écoles organisent des permanences. Les jours et horaires vous seront communiqués ultérieurement (sur le site internet de la Ville, par affichage dans les écoles).

Pour l'inscription à l'école, pensez à vous munir de ces documents :

- certificat d'inscription de la Mairie,
- carnet de santé,
- livret de famille,
- certificat de radiation, s'il y a lieu,
- justificatif de domicile.

Coordonnées des directeurs d'écoles laxoviennes :

- Ecole élémentaire Victor HUGO 72-74 boulevard Foch 03 83 27 18 45  
- Ecole élémentaire Louis PERGAUD 4 place de la liberté 03 83 27 18 46  
- Ecole élémentaire Albert SCHWEITZER 11 rue de la Meuse 03 83 96 56 96  
- Ecole élémentaire Emile ZOLA 52 boulevard Emile Zola 03 83 28 52 88

- Ecole préélémentaire Victor HUGO 72-74 boulevard Foch 07 88 64 18 02  
- Ecole préélémentaire Louis PERGAUD 7 rue Louis Pergaud 03 83 27 37 71  
- Ecole préélémentaire Albert SCHWEITZER 9 rue de la Meuse 03 83 98 78 43 06 43 37 88 89  
- Ecole préélémentaire Emile ZOLA 50 boulevard Emile Zola 03 83 27 06 88

Inscription scolaire et périscolaire  
2022/2023

VILLE DE  
**Laxou**

Ecoles préélémentaires

Fiche individuelle de renseignements

**A retourner à la MAIRIE de LAXOU**

Liste des pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT**

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois)
- Attestation Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois si allocataire(s) – CAF, MSA, ...
- En cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

ENFANT

Nom : ..... Prénom : ..... sexe :  M  F

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....


Ecole : ..... classe : ..... dérogation :  oui  non

## RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

	<input type="radio"/> Mère	Parent 1 <input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur
Nom	.....		
Prénom	.....		
Adresse	.....		
Code postal - Ville	.....		
Téléphone	.....		
Courriel	.....@.....		
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve)	<input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale	<input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)

	<input type="radio"/> Mère	Parent 2 <input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur
Nom	.....		
Prénom	.....		
Adresse	.....		
Code postal - Ville	.....		
Téléphone	.....		
Courriel	.....@.....		
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve)	<input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale	<input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)

Si l'un des deux parents ne réside pas dans le même foyer que l'enfant alors qu'il conserve son autorité parentale, merci de bien vouloir noter ses coordonnées ci-dessus (information obligatoire).

 : sauf mention contraire, décision(s) judiciaire(s) à l'appui, les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

Personnes **majeures à prévenir en cas d'urgence et autorisées à prendre les enfants en charge** (autres que les parents).  
 Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts.

Adulte N°1		Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M. ....	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	.....	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	.....	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre
Adulte N°2		Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.....	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	.....	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	.....	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre
Adulte N°3		Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.....	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	.....	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	.....	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre
Adulte N°4		Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.....	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	.....	<input type="radio"/> Beau parent
N° de téléphone	.....	<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre

### Autre responsable légal

Organisme	.....	
Personne référente	Nom : .....	Prénom : .....
Fonction	.....	
Adresse	.....	
Code postal - Ville	.....	
Téléphone / courriel	..... @ .....	
Cachet de l'organisme	.....	

### INFORMATIONS DIVERSES

**Santé**  
 Contre-indications ou informations médicales : .....

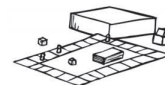
Est-ce que votre enfant bénéficie d'une prise en charge spécifique lors du temps scolaire (MDPH, AESH, ...)?  oui  non

Eventuelles précisions : .....

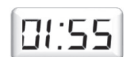


### GARDERIE DU SOIR 16 H 35 – 18 H

Quotients Familiaux (QF)		Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	28,00 €	21,00 €	14,00 €	7,00 €
421-649	1 <sup>er</sup> enfant	35,80 €	26,85 €	17,90 €	8,95 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	28,00 €	21,00 €	14,00 €	7,00 €
650-850	1 <sup>er</sup> enfant	46,00 €	34,50 €	23,00 €	11,50 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	35,80 €	26,85 €	17,90 €	8,95 €
> 850 et non allocataires	1 <sup>er</sup> enfant	56,00 €	42,00 €	28,00 €	14,00 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	46,00 €	34,50 €	23,00 €	11,50 €
Extérieurs		61,20 €	45,90 €	30,60 €	15,30 €



Jours à cocher	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### GARDERIE DU SOIR 16 H 35- – 18 H 30

Quotients Familiaux (QF)		Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	35,40 €	26,55 €	17,70 €	8,85 €
421-649	1 <sup>er</sup> enfant	45,20 €	33,90 €	22,60 €	11,30 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	35,40 €	26,55 €	17,70 €	8,85 €
650-850	1 <sup>er</sup> enfant	57,80 €	43,35 €	28,90 €	14,45 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	45,20 €	33,90 €	22,60 €	11,30 €
> 850 et non allocataires	1 <sup>er</sup> enfant	70,60 €	52,95 €	35,30 €	17,65 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	57,80 €	43,35 €	28,90 €	14,45 €
Extérieurs		81,60 €	61,20 €	40,80 €	20,40 €

Jours à cocher	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie occasionnelle (vente de tickets au Service Education de la Mairie)

tarif horaire	30 mn	1,80 €
	1 h	3,60 €

Il est conseillé d'inscrire votre enfant en garderie occasionnelle ; c'est pour vous la garantie qu'il sera pris en charge en cas d'imprévu, contre la remise d'un ticket de garderie occasionnelle. Cela ne vous engage à aucun frais si vous n'en avez pas l'usage.

Je choisis la facturation électronique :  oui  non - email (\*) : .....

(\*) Une seule adresse email par famille

Fait à Laxou, le .....

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE MATIN A PARTIR DE 7 H 30	Facture mensuelle				
		Forfait 5 matins/sem	Forfait 4 matins/sem	Forfait 3 matins/sem	Forfait 2 matins/sem	Forfait 1 matin/sem
0-420 €	Tous les enfants de la fratrie	15,00 €	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
421-649 €	1 <sup>er</sup> enfant	19,00 €	15,20 €	11,40 €	7,60 €	3,80 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	15,00 €	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
650-850 €	1 <sup>er</sup> enfant	24,50 €	19,60 €	14,70 €	9,80 €	4,90 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	19,00 €	15,20 €	11,40 €	7,60 €	3,80 €
> 850 € et non allocataires	1 <sup>er</sup> enfant	30,00 €	24,00 €	18,00 €	12,00 €	6,00 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	24,50 €	19,60 €	14,70 €	9,80 €	4,90 €
Extérieurs		61,50 €	49,20 €	36,90 €	24,60 €	12,30 €
Jours à cocher		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

### Forfaits : nouvelles tranches horaires plus adaptées aux besoins de chaque famille

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE DU SOIR 16 H 35 – 17 H	Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	7,20 €	5,40 €	3,60 €	1,80 €
421-649	1 <sup>er</sup> enfant	9,40 €	7,05 €	4,70 €	2,35 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	7,20 €	5,40 €	3,60 €	1,80 €
650-850	1 <sup>er</sup> enfant	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	9,40 €	7,05 €	4,70 €	2,35 €
> 850 et non allocataires	1 <sup>er</sup> enfant	14,60 €	10,95 €	7,30 €	3,65 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €
Extérieurs		20,40 €	15,30 €	10,20 €	5,10 €
Jours à cocher		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Quotients Familiaux (QF)	GARDERIE DU SOIR 16 H 35 – 17 H 30	Facture mensuelle			
		Forfait 4 soirs/sem	Forfait 3 soirs/sem	Forfait 2 soirs/sem	Forfait 1 soir/sem
0-420	Tous les enfants de la fratrie	17,80 €	13,35 €	8,90 €	4,45 €
421-649	1 <sup>er</sup> enfant	22,60 €	16,95 €	11,30 €	5,65 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	17,80 €	13,35 €	8,90 €	4,45 €
650-850	1 <sup>er</sup> enfant	29,00 €	21,75 €	14,50 €	7,25 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	22,60 €	16,95 €	11,30 €	5,65 €
> 850 et non allocataires	1 <sup>er</sup> enfant	35,40 €	26,55 €	17,70 €	8,85 €
	TR à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	29,00 €	21,75 €	14,50 €	7,25 €
Extérieurs		40,80 €	30,60 €	20,40 €	10,20 €
Jours à cocher		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

### Assurance

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accidents corporels.

Nom Compagnie .....	N° du contrat : .....
---------------------	-----------------------

### Régime allocataire

(joindre obligatoirement une attestation de Quotient Familial(QF) CAF, MSA, ... de moins de 3 mois)

<input type="radio"/> Allocataire CAF (régime général)	<input type="radio"/> Régime spécial (MSA, SNCF, autre)	<input type="radio"/> Sans régime
Nom et prénom de l'allocataire : .....	N° allocataire : .....	QF : .....

### DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de projets menés par les services municipaux, des photos ou prises de vue sur lesquelles est susceptible de figurer votre enfant pourraient être réalisées lors des services périscolaires. Elles pourraient être utilisées dans des documents de communication (revue municipale, plaquette d'information, réseaux sociaux, site internet de la ville ou tout autre support de presse, application ENT-ONE qui est spécifique à chaque école), diffusés à plus ou moins grande échelle.

- J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé.
- Je n'autorise pas que mon enfant soit photographié ou filmé.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme, M. ...., responsable légal(e) de l'enfant .....

- atteste avoir pris connaissance des diverses informations et conditions contenues dans cette fiche de renseignements.
- m'engage à régler à la Ville de Laxou les frais m'incombant (déduction faite des aides éventuelles) dans les délais exigés.
- certifie que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.
- autorise le personnel municipal en charge de mon enfant à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
- m'engage à transmettre au Service Education tout changement de ma situation familiale et/ou de mes coordonnées.

Fait à Laxou, le .....

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2

### Partie réservée au Service Education

Liste des pièces fournies lors de l'inscription

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois	<input type="radio"/>
Livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois)	<input type="radio"/>
Attestation Quotient Familial (QF) de moins de 3 mois si allocataire(s) – CAF, MSA, ...	<input type="radio"/>
En cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant	<input type="radio"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services municipaux de la Ville de Laxou et ne peuvent être réutilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Maire de Laxou.

Nom : ..... Prénom : .....

Ecole : ..... classe : .....

### SERVICES PERISCOLAIRES

L'inscription, régulière ou occasionnelle, est validée dès que le Service Education est en possession de la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que des documents demandés sur cette même fiche.

Tous les enfants âgés de 3 ans ou plus à la rentrée de septembre de l'année scolaire concernée peuvent être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire.

Les enfants d'école préélémentaire inscrits en Toute Petite Section (- 3 ans) ne pourront être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire durant l'année scolaire en cours.

Tout enfant inscrit dès la Petite Section, pourra, quant à lui, en bénéficier.

### MODALITES DE CALCUL DES FORAITS

- les forfaits sont calculés en fonction de l'attestation de Quotient Familial (CAF, MSA, ..) que vous avez transmise au Service Education lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s), si vous êtes allocataire(s)
- le Tarif Réduit (TR) est appliqué dès le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire, lorsque vous êtes allocataire(s) et quel que soit votre quotient Familial (sauf la tranche de QF 0-420), uniquement si vous résidez à Laxou

Nom du 1<sup>er</sup> enfant inscrit aux services périscolaires : .....

- Tarif extérieur : familles résidant hors de Laxou

Jours au planning. Je m'engage à donner un planning avant le 15 de chaque mois pour le mois suivant.

Les factures mensuelles, pour les inscriptions régulières « au forfait », sont calculées en fonction des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal, selon le calcul suivant :

nombre de jours définis à l'année scolaire X prix de la prestation  
(forfait annuel) = forfait mensuel

10 mensualités (octobre à juillet)

La première facture est à régler pour le 10 octobre environ (facture de septembre), la dernière pour le 15 juillet (facture de juin-juillet).

Les forfaits suivants seront valables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### Restauration scolaire – forfaits mensuels



Quotients Familiaux (QF)		Nombre de repas par semaine			
		4	3	2	1
0-420	Tous les enfants de la fratrie	14,20 € <input type="checkbox"/>	10,65 € <input type="checkbox"/>	7,10 € <input type="checkbox"/>	3,55 € <input type="checkbox"/>
421-649	1 <sup>er</sup> enfant	31,00 € <input type="checkbox"/>	23,25 € <input type="checkbox"/>	15,50 € <input type="checkbox"/>	7,75 € <input type="checkbox"/>
	Tarif Réduit à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	14,20 € <input type="checkbox"/>	10,65 € <input type="checkbox"/>	7,10 € <input type="checkbox"/>	3,55 € <input type="checkbox"/>
650-850	1 <sup>er</sup> enfant	53,60 € <input type="checkbox"/>	40,20 € <input type="checkbox"/>	26,80 € <input type="checkbox"/>	13,40 € <input type="checkbox"/>
	Tarif Réduit à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	31,00 € <input type="checkbox"/>	23,25 € <input type="checkbox"/>	15,50 € <input type="checkbox"/>	7,75 € <input type="checkbox"/>
> 850 et non allocataires	1 <sup>er</sup> enfant	71,20 € <input type="checkbox"/>	53,40 € <input type="checkbox"/>	35,60 € <input type="checkbox"/>	17,80 € <input type="checkbox"/>
	Tarif Réduit à/c du 2 <sup>ème</sup> enfant	53,60 € <input type="checkbox"/>	40,20 € <input type="checkbox"/>	26,80 € <input type="checkbox"/>	13,40 € <input type="checkbox"/>
Extérieurs		98,80€ <input type="checkbox"/>	74,10€ <input type="checkbox"/>	49,40€ <input type="checkbox"/>	24,70€ <input type="checkbox"/>
PAI		48,00€ <input type="checkbox"/>	36,00€ <input type="checkbox"/>	24,00€ <input type="checkbox"/>	12,00€ <input type="checkbox"/>
repas occasionnel					6,00 €

Jours à cocher    Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

Type de menus :     sans régime alimentaire particulier     sans porc     sans viande

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire :

Projet d'accompagnement individualisé en cours (PAI) .....

Un PAI est valable un an et doit être renouvelé au début de chaque année scolaire.

Il est impératif que ce document soit transmis au service Education et signé par Monsieur le Maire pour que votre enfant puisse être accueilli dans les services périscolaires.



### Garderies périscolaires – forfaits mensuels

ACCUEILS GRATUITS (*)
DE 8 H 05 – 8 H 40 ET/OU DE 16 H 30 – 16 H 55
Nom et prénom de l'ainé(e) + classe : .....
(*) Les accueils gratuits sont réservés aux enfants d'école préélémentaire ayant au moins un frère ou une sœur scolarisé(e) en école élémentaire.